

## Le Journal



## La Radio tunisienne adopte une charte électorale

**mer.05.10.11**

« La Radio tunisienne a mis en place un système destiné aux élections, se basant sur une approche participative de ses ressources humaines et techniques dans toutes ses stations centrales et régionales afin d'assurer une couverture globale, équilibrée et impartiale », a annoncé Habib Belaid, président directeur général de l'établissement de la Radio tunisienne, au cours d'une conférence de presse tenue mardi à Tunis.

Pour la réalisation de cet objectif, la radio tunisienne a choisi de s'inscrire dans une logique de groupe durant la période de campagne avec des programmes communs à toutes les chaînes et diffusés sur l'ensemble du réseau à des heures de grande écoute.

« La charte électorale » édictée par la Radio tunisienne est l'instrument d'autorégulation mis en place au cours de cette période électorale. Elle fixe les principes régissant les émissions et l'offre en ligne.

Habib Belaid a indiqué que cette charte a été préparée en collaboration avec des experts de l'Union des radios européennes et la fondation suisse « Hirondelle » qui s'active depuis sa création en 1995 en tant qu'organisation non gouvernementale, pour la promotion des médias citoyens et indépendants, précisant que cette charte a été approuvée par l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication (INRIC), après étude.

Les principes contenus dans cette charte seront appliqués sur les programmes de toutes les stations de la Radio tunisienne pour toutes les échéances électorales à suivre. Parmi ces principes, figurent l'indépendance de la rédaction vis-à-vis de tout intérêt particulier et de toute influence, l'impartialité et la recherche de la vérité à travers les différentes sources d'information et la transparence maximale.

La charte comprend un ensemble de règlements qui seront appliqués par la Radio tunisienne au cours de la période électorale, dont la formation civique à travers la production et la diffusion de programmes de sensibilisation et de vulgarisation du processus électoral ainsi que la mise à disposition des partis ou des listes d'un temps d'antenne indispensable pour présenter leurs programmes et exprimer leurs convictions.

Ce texte comprend aussi des explications au sujet des mécanismes ayant trait aux élections

de la Constituante, le 23 octobre 2011. Il comprend aussi le programme général prévu du 1er au 21 octobre et consistant en la diffusion d'interventions des listes électorales sur toutes les stations radio tout au long de la semaine et l'élaboration de trois bulletins quotidiens d'information portant sur la campagne électorale outre les reportages, la revue de presse et les flashs d'informations générales.

La Radio consacrera un programme de débat en direct ayant pour titre: "le peuple veut..une Constitution tunisienne". Il s'agit d'expliquer aux auditeurs la finalité de la constitution, le mode du scrutin, le rôle de l'Armée dans la société, les politiques économiques et sociales, la liberté de la presse, etc.

A noter que les auditeurs peuvent visiter la page réservée aux élections sur le site de la Radio tunisienne: [www.radiotunisienne.tn](http://www.radiotunisienne.tn)